

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1889

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,  
19, RUE HENRI MAUS.

—  
1889.

SIX DÉCORATIONS INÉDITES

DE LA

RÉVOLUTION LIÉGEOISE.

---

1789 — 1794

---

PL. X, N<sup>OS</sup> 1 A 6.

La révolution qui mit fin à l'indépendance de la vieille principauté de Liège, et les contestations qui la firent naître, sont choses assez connues pour que nous n'ayons plus à les rappeler ici même brièvement.

En effet, notre savant confrère, M. le B<sup>on</sup> de Chestret, a naguère traité la matière, en décrivant, dans cette *Revue*, la numismatique de cette époque de troubles. Il serait téméraire de notre part de vouloir en parler après lui. Nous nous contenterons donc de renvoyer le lecteur à son intéressant article. (Voir *Revue belge de numismatique*, année 1883.)

Mais, depuis l'apparition de ce mémoire, sept médailles liégeoises inédites ont encore été signalées, et nous avons cru ne pas faire chose tout à fait inutile en essayant de les faire connaître au public.

Nous en publions six; quant à la septième, son

propriétaire nous exprime « le regret, toute réflexion faite, de ne pouvoir se décider à en laisser prendre le dessin ». La perte, du reste, est mince, car la pièce est d'un intérêt médiocre, et d'une valeur artistique à peu près nulle.

Mais, avant d'aborder la description des insignes, nous nous faisons un devoir de témoigner toute notre reconnaissance à leurs heureux propriétaires pour l'obligeance qu'ils ont eue de les mettre à notre disposition. Citons tout particulièrement M. de Chestret, dont les renseignements si utiles nous ont puissamment aidé dans ce petit travail.

N° I. — Plaque ovale en cuivre jaune, gravée et surmontée d'une bélière.

Perron avec pomme de pin et croix, soutenu par trois boules et portant au centre un petit rond avec le chiffre 22. Aux côtés de la colonne, L. B. et autour, une banderole sur laquelle se lisent les mots : VIFE (*sic*) CHESTRE — ET FABRY.

*Rev.* Dans le champ de la pièce : PAIX DE FEXHE 1316, en quatre lignes.

Légende : SOVTENV PAR - LE - PEVPLE  
18 AOVTS - 1789.

(Collection du baron de Chestret de Haneffe.)

Que peuvent signifier les lettres L. B. placées aux côtés du perron, au droit? Seraient-elles une

abréviation du mot liberté? Nous le pensons. — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'emblème de la cité de Liège, ordinairement déjà, était accosté des deux lettres L. G., qui, à notre avis, ne sont qu'une étiquette, et signifient tout simplement *Liège*, ou *Legia*. En transformant L. G. en L. B. (Liberté) par la substitution d'une seule lettre, on mettait les armes de Liège à la hauteur des idées du moment.

Certaines personnes dont nous avons pris l'avis à ce sujet voient dans la légende L. B. les initiales du nom de Lambert Bassenge, frère cadet de Jean-Nicolas, et croient se trouver en présence de la médaille que portait ce personnage; mais cette opinion nous paraît au moins douteuse.

En effet, d'une part, on trouve ces lettres sur plusieurs médailles du temps (1); d'autre part, il est tout à fait inadmissible que l'on puisse trouver gravées sur ces pièces les initiales de Lambert Bassenge : car celui-ci, en 1789, comme pendant les années qui suivirent, s'il a pris part au mouvement révolutionnaire, n'y a cependant joué qu'un rôle très effacé.

Il en est autrement de MM. de Chestret, Fabry et Jean-Nicolas Bassenge, dont les noms se trouvent reproduits sur des médailles de l'époque.

Enfin, la décoration n<sup>o</sup> 20 du Mémoire cité de M. de Chestret semble donner raison à notre

(1) Voir la médaille n<sup>o</sup> III du présent travail ; voir aussi DE CHESTRET, *la Numismatique de la Révolution liégeoise*, nos 8 et 10. — *Revue belge de numismatique*, année 1883.

manière de voir. En effet, le perron y est représenté chargé d'une banderole sur laquelle se lit en toutes lettres le mot LIBERTÉ.

N° II. — Plaque ovale en argent, surmontée d'une bélière et gravée.

Dans un cercle orné, un perron surmonté de la croix, supporté par trois boules et accosté des lettres L.—G.; sous lesquelles, la date 17--89. Uniface.

(Collection du séminaire de Saint-Trond.)

N° III. — Plaque octogone en émail rouge.

Dans le champ, un perron d'or, surmonté de trois palmes et reposant sur deux marches appuyées sur trois lions en émail vert, lampassés d'argent et couronnés d'or.

Aux côtés de la colonne : L — B. LE 18 — AOUST 17 — 89, en trois lignes. Uniface.

(M. Paul Orban-Nagelmakers.)

Il est à remarquer que, sur cette pièce, la couleur du perron et celle de l'émail du fond correspondent aux couleurs liégeoises (or et gueules). Quant aux trois lions de sinople qui servent de base à l'emblème de la cité, serait-il téméraire de croire qu'ils sont une gracieuseté à l'égard des Franchimontois, dont le pays porte dans ses armes trois lionceaux de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, et qui déjà, bien avant le 18 août, avaient favorisé le mouvement insurrectionnel.

En effet, dès les premiers jours du mois d'août, l'on vit apparaître à Verviers les cocardes vertes et blanches.

A Theux furent convoqués, le 6 août, la régence, les députés des notables et ceux des cantons, pour délibérer sur les mesures à prendre, afin d'arriver au redressement des griefs du peuple contre le pouvoir. La réunion eut lieu le 9; il y fut décidé de réunir en un congrès les députés des communes du marquisat, afin d'y prendre ces mesures de commun accord.

Telle fut l'origine du Congrès Franchimontois de Polleur, ou, comme il s'intitulait lui-même, « la libre assemblée nationale Franchimontoise ». Ce congrès avait pour mission de « redresser les griefs, de régénérer et même, s'il était possible, de perfectionner la belle constitution du pays (1) ».

Le congrès tint vingt-cinq séances, la première eut lieu le 26 août 1789, et la vingt-cinquième le 23 janvier 1791.

L'assemblée ne tarda pas à montrer des tendances ultra-démocratiques et s'appliqua à ériger le marquisat en république indépendante (2).

N° IV. — Petite plaque ronde en cuivre rouge, d'une gravure grossière et percée d'un trou.

(1) Discours prononcé par L.-F. Dethier, député de Theux, à la séance du 26 août 1789.

(2) *Recueil des procès-verbaux des séances du Congrès Franchimontois*. Manuscrit en notre possession.

Perron sans croix, soutenu par trois boules et coupant le champ de la pièce. A droite, un lion montant les marches de l'emblème de Liège, et tenant des pattes de devant une lance surmontée d'un bonnet phrygien. A gauche, la légende : V. L. LIBERTĒ — LEGALITE en deux lignes.

*Rev.* Dans le champ, un cartouche genre Louis XV.

(Collection du séminaire de Saint-Trond.)

N° V. — Décoration à jour, coulée en plomb.

Dans un grènetis ovale surmonté d'un nœud, au milieu duquel une bélière, le buste du prince-évêque de Hoensbroeck à droite.

Jolie médaille, d'une exécution soignée. Uniface.

(Collection de l'auteur.)

Cette pièce est curieuse, et jusqu'ici aucun type de ce genre n'avait été signalé pour la période qui nous occupe. — C'est une décoration contre-révolutionnaire, frappée en 1791, lors de la rentrée de Constantin-François dans ses États.

Le prince, se retirant devant la révolution triomphante, avait quitté le pays depuis le 27 août 1789. Il n'y rentra, comme on sait, qu'au mois de février 1791, à la suite d'une armée autrichienne envoyée dans la principauté par l'empereur Léopold II pour ramener les Liégeois à l'obéissance.

Le retour de l'évêque à Liège fut le signal

d'une réaction. La plupart des chefs du mouvement révolutionnaire avaient jugé prudent de se retirer à l'étranger, afin d'éviter les poursuites dont ils comprirent qu'ils allaient être l'objet. Ceux des patriotes qui restèrent au pays y furent en butte à des vexations de toute espèce.

Tout ce qui évoquait le souvenir de la révolution fut l'objet de l'attention du Gouvernement, les cocardes même n'en furent pas exceptées. En effet, un mandement impérial défendit aux patriotes de porter des décorations aux couleurs liégeoises, et autorisa les partisans du prince à en porter aux couleurs de ses armes. Or, il est certain qu'à ces cocardes aux couleurs du prince étaient attachés des insignes à ses armoiries ou à son effigie, de même qu'aux cocardes patriotiques avaient été jointes les médailles révolutionnaires que l'on connaît.

N° VI. — Décoration en or, entourée d'une torsade en argent formant au haut un nœud accompagné d'une bélière.

Dans le champ : *Vive la République Française* en trois lignes. Sous l'inscription, un ornement.

*Rev.* Dans le champ, une hache entourée d'un faisceau et surmontée du bonnet phrygien. — Légende : *Liberté* \* — \* *Égalité*. En bas, aux côtés du faisceau, 17—94.

(Collection de l'auteur.)

Nous sommes évidemment en présence d'une



décoration frappée lors de la seconde invasion des troupes françaises dans le pays de Liège (en juillet 1794), invasion qui aboutit, le 1<sup>er</sup> octobre 1795, à la réunion définitive de notre pays à la France, ou, pour nous servir du langage des révolutionnaires d'alors, « qui mit fin au règne affreux du despotisme, qui avait recommencé par la trahison de l'infâme Dumouriez (1) ».

Ce qui doit faire admettre cette opinion, ce sont les mots « République Française » de l'avers. Il semblerait qu'en France, le seul cri de « Vive la République » eût suffi.

D'un autre côté, cette forme de gouvernement existait déjà chez nos voisins du midi, depuis le 21 septembre 1792, c'est-à-dire depuis près de deux ans, c'eût donc été du vieux neuf, que de frapper encore, en 1794, des décorations pour en fêter l'avènement.

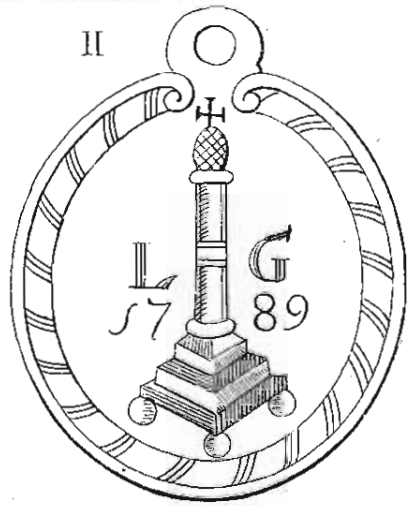
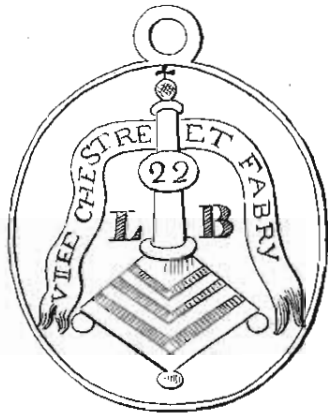
On sait qu'à Liège, les *signes extérieurs*, supprimés depuis 1792, firent leur réapparition lors de l'arrivée des Français. Mais quels pouvaient bien être les insignes que l'on portait à ce moment ? Ce n'étaient évidemment pas les médailles de 1789, qui n'avaient plus alors leur raison d'être ; car toutes portent, sinon la mention *Paix de Fexhe*, au moins l'image du Perron, symbole de l'indépendance du pays. Or, le but que voulaient

(1) Voir *Recueil des procès-verbaux des séances du Congrès Franchimontois*. Ms. cité.

atteindre les patriotes, but qui dans le principe était simplement l'abolition du fameux règlement de Maximilien-Henri de Bavière, de 1684, pour lui substituer le traité connu sous le nom de Paix de Fexhe, était bel et bien en 1794 le renversement du régime épiscopal et la réunion de la principauté à la France. Donc sur les médailles de cette dernière époque, il ne pouvait plus être question ni de la paix des XXII, ni du Perron; mais, rien de bien extraordinaire par contre, si nous y voyons figurer la hache, le faisceau et le bonnet phrygien, et si nous y lisons un vœu cher aux destinataires de ces emblèmes.

LÉON NAVEAU.

---



VI

